

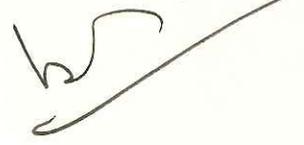
DÉPARTEMENT D ISERE

COMMUNE D HUES

# REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

N°1

OBJET : REAMENAGEMENT  
D'UNE PISTE DE SKI  
SUR LE FRONT DE NEIGE -  
SECTEUR DU SIGNAL -  
PISTE DES HIRONDELLES.

Reiny PASTEUR  
Commissaire enquêteur  


Modèle 542130 - 12/09



fabrégue duo  
87500 Saint-Yrieix

Jean-Marc Renout Resident secondaire électeur à Huez.  
 Je suis totalement favorable à la réalisation de la nouvelle  
 piste "Marcel Fauriol" en modification de la piste des Huondelles.  
 Cette piste est ludique, très attractive pour les enfants et  
 même les adultes débutants. Il me semble que  
 l'Alpe d'Huez soit la seule station à avoir ce type  
 de piste très facile.

De plus, couplée au nouveau télésiège de "la Sire"  
 elle permet à tous les skieurs du vieil Alpe qui ils soient  
 débutants ou confirmés de rejoindre très facilement  
 le rond point des pistes et le départ du DMC.  
 L'impact environnemental est nul, en effet tout  
 sera réengazonné et le signal retrouvera la verdure  
 et les prairies permettant l'alpage l'été.

J. Renout.

PERSISTANCE N° 1



LUNDI 6 Mars 2017

*[Handwritten signature]*

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Effectivement, il est peut-être paradoxal d'effectuer une enquête publique ..... après la réalisation des travaux.

Mais cette situation est liée à la complexité des procédures administratives, ainsi que l'indique l'étude d'impact page 8/187 et il s'agit bien d'une régularisation "paradoxale".

Cette situation n'impacte en rien la grande qualité du projet et de sa réalisation à plusieurs niveaux.

- Au plan touristique en hiver, pour permettre l'accès par le TSD de la grande voie à des débutants, mettant ainsi en évidence l'aspect ludique de la piste.

- Au plan touristique en été, permettant aussi d'accéder au sommet du signal sur des espaces verts, évitant le chemin de fer du Col de Pontan.

d'étude d'impact ne met pas en évidence des effets négatifs inacceptables et conforte ainsi le projet, qui a permis aussi de démanteler de vieilles installations mécaniques. En conclusion, ce projet constitue un atout pour la clientèle, donc pour la station.

Hic du l'hr

Eric MULLER Maire de 2001 à 2008

le 6.3.2017

EM

Mr Roche Rolland  
330, Avenue de l'Écluse  
38750 Alpe d'Huez

Moniteur de ski  
Habitant Permanent

Monsieur Le Commissaire Enquêteur,

C'est une véritable imposture que de faire une enquête publique d'impact environnemental alors que les travaux sont achevés et que la destruction de la montagne a eu lieu, c'est un manque total de respect envers les citoyens et les montagnards.

Dans le cadre du réaménagement du secteur du Signal une enquête publique a bien eu lieu du 14 mars 2016 au 12 avril 2016, plusieurs personnes ont alerté le commissaire enquêteur quant à l'absence dans l'enquête du sujet présenté ce jour concernant la piste des hirondelles.

S'il y avait eu plus de considération de la part de la SEM SATA envers les remarques, tout à fait légitime, annotées sur le registre, une enquête environnementale aurait pu être organisée dans les délais avant les travaux.

Cette piste a affecté de façon très importante une zone présentant de véritables enjeux écologiques, ces travaux ont été réalisés en zone ZNIEFF de type 2 Massif des Grandes Rousses. Avec la construction de cette piste ont disparu, à tout jamais, des espèces remarquables en matière de flore (nombreuses androsaces, des pensées du Mont Cenis, Clématite des Alpes, saules d'altitude etc. etc. La destruction de cette flore est tout à fait inconsciente de la part de l'aménageur de la montagne (SATA), cette SEM et Le Maire Président de cette SEM n'ont que faire du respect de l'environnement, ils sont coutumiers du fait ils détruisent et ils demandent après.

Une déclaration préalable DP n°381911620019 a été déposée et validée en Mairie le 25 Mai 2016 concernant cette piste, mais malheureusement ne correspondait absolument pas aux travaux réalisés, je demande que cette déclaration préalable soit versée au dossier pour une plus grande transparence.

Vu cette déclaration préalable qui ne correspondait pas aux travaux réalisés, Monsieur Le Maire Président de la SEM SATA aurait dû arrêter les travaux et exiger de la part de la SATA à monter un dossier correspondant à ces travaux, « on ne peut être juge et partie ».

(2)  
Une autorisation consultative avait été donnée par l'AFP, dont j'étais le Président, mais n'exemptait pas la SEM SATA à déposer tous les dossiers environnementaux pour la création de cette piste, mais malheureusement cette SEM a délibérément refusé de déposer un quelconque dossier et a exécuté ces travaux en toute illégalité (1)

Je vous demande Monsieur Le Commissaire Enquêteur de sanctionner le plus sévèrement possible ? Et que cette situation ne se renouvelle pas.

Un recours a été déposé le 6 Septembre 2016 contre ces travaux illégaux auprès du Tribunal de Grande Instance par un Association Environnementale.

(1) Je dir illégalité et non inégalité

Roche Rolland

(2) AFPA = Association Pastorale autorisée.

## **SOUBRIER Laure**

---

**De:** florence DELAUNAY <fmann.delaunay@gmail.com>  
**Envoyé:** lundi 6 mars 2017 14:05  
**À:** SOUBRIER Laure  
**Objet:** Re: contact

Bonjour Madame,

Sommes tout à fait favorables à l'élaboration de cette nouvelle piste "Marcel' Farm" tant pour les enfants et adultes débutants, pour son côté ludique, la diminution de la pente par rapport à l'ex piste "les hirondelles" et l'acheminement performant par la nouvelle remontée mixte, très agréable et complémentaire de cette nouvelle piste.

La station "famille" doit savoir évoluer et s'adapter à tous les niveaux! Bravo à cette initiative  
Florence et Jean-Pierre Delaunay

Le 6 mars 2017 à 11:29, SOUBRIER Laure <[laure.soubrier@mairie-alpedhuez.fr](mailto:laure.soubrier@mairie-alpedhuez.fr)> a écrit :

**Laure SOUBRIER**

**Chargée de Mission Aménagement du Territoire**

Tel : +33 (0)4 76 11 21 26

Fax : +33 (0)4 76 11 29 85

Mob : +33 (0)6 08 57 99 43

@ : [laure.soubrier@mairie-alpedhuez.fr](mailto:laure.soubrier@mairie-alpedhuez.fr)

**alpe # huez**

**Mairie Huez – Alpe d’Huez**

226 route de la Poste

38 750 Alpe d’Huez

Gilles GLENAT  
270, Rte du Signal  
38750 l'ALPE d'HUEZ

Le 08 mars 2017

Mr le Commissaire Enquêteur,

Il est malheureux que cette enquête publique arrive APRES la livraison de cette piste, au demeurant utile parce devenue accessible aux skieurs débutants et ludique.

Quelqu'un aurait peut-être remarqué que la variante 2 réalisée impliquait la disparition du stade des Sarrasins, et leurs conséquences sur l'activité des Clubs et Écoles de ski, que les terrassements sur la face du SIGNAL occasionneraient, du fait de la hauteur et de la pente des déblais et remblais, une coupure – l'été comme l'hiver – infranchissable, alors même que cette piste est quasiment parallèle à la Route des Lacs, située à l'aval.

Un développement final de cette piste sur la Route des Lacs, élargie coté amont semblait plus respectueuse de l'environnement, aurait pendant l'été sécurisé les vététistes très nombreux (à la montée et la descente) sur cette partie de route entre « la Fontaine de Poutran » et le rond point des pistes, ainsi que les tout aussi nombreux piétons et randonneurs empruntant ce tronçon du GR 54.

Le respect de la législation, suivi de votre rapport, Mr le Commissaire Enquêteur, aurait peut-être initié ces modifications, au bénéfice du plus grand nombre.

